



Mission régionale d'autorité environnementale  
Normandie

Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable

Rouen, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Mission régionale d'autorité environnementale  
de Normandie

**Affaire suivie par :** Corinne ETAIX

**Tel :** 01 40 61 79 29

**Courriel :** [corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr](mailto:corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées des onze communes du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement O2 Bray (Seine-Maritime)  
Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un examen au cas par cas

Monsieur le président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision de la mission régionale d'autorité environnementale concernant l'examen au cas par cas du dossier relatif à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées des onze communes du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement O2 Bray, reçu le 12 juillet 2022.

Cette décision est mise en ligne sur le site internet des missions régionales d'autorité environnementale (rubrique MRAe Normandie) : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale  
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable  
et d'assainissement O2 Bray (SIAEPA)  
À l'attention de monsieur le président  
47 bis rue de la Flandre  
76270 Neufchâtel-en-Bray**

Copie à : - Préfecture de la Seine-Maritime  
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime